

Dossier de presse

Jeudi 22 octobre 2009



**Conférence de Presse
Séance Plénière
du 26 octobre 2009**

1. Une situation financière inédite

- a. Une réforme nationale
- b. Un contexte local avec un effet ciseau
- c. Des orientations budgétaires 2010 et des prévisions 2011/2012 adaptées pour préserver l'avenir

2. Des politiques pour construire le Bas-Rhin de demain

Des projets portés par le Conseil Général avec ses partenaires

- a. Plan départemental de l'habitat
- b. Contrats de territoire
- c. Programme de rénovation Urbaine de Strasbourg-Haute-pierre

Des projets en appui de l'Etat pour faire avancer le Bas-Rhin

- a. LGV Est
- b. Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)

1. Une situation financière inédite

La France est officiellement entrée en récession lors du 4^{ème} trimestre 2008. Depuis lors, la croissance du PIB français n'a cessé de décroître de l'ordre de - 1,2 % au 4^{ème} trimestre 2008, de - 1,5 % au 1^{er} trimestre 2009 et de - 0,8 % au 2^{ème} trimestre 2009.

Le ralentissement de la récession lors du 2^{ème} trimestre témoigne des effets positifs induits par les 3 plans de relance du Gouvernement

Un plan de relance qui a permis au Bas-Rhin d'être moins impacté

Si le Département a subi lui aussi les effets de la crise, il a néanmoins souhaité soutenir l'économie bas-rhinoise en lançant le 19 février son propre plan de relance.

Consistant à fournir de l'activité aux entreprises, principalement dans le domaine du BTP, ce plan a permis d'accélérer l'instruction des subventions d'investissement du Conseil Général (aides aux communes et intercommunalités pour leurs projets de travaux), de soutenir les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements, les entreprises à travers l'immobilier d'entreprises et les plateformes départementales d'activités. Un autre volet a permis d'accélérer les mises en chantier en maîtrise d'ouvrage propre du Département.

Ce sont 452 dossiers de subventions qui ont pu être instruits dès le 19 février. Sur les 8 premiers mois de l'année 2009, les taux d'exécution du budget d'investissement du Conseil Général ont ainsi augmenté par rapport à la même période de l'année 2008. + 21 M€ pour les dépenses engagées en maîtrise d'ouvrage propre du Conseil Général une progression nette des subventions versées qui se montent à 198 M€.

L'ensemble de ces investissements en maîtrise d'ouvrage départementale ou au travers d'opérations subventionnées, génèrera en 2009 plus de 775 M€ de travaux. Cette somme sera directement injectée dans l'économie Bas-rhinoise.

a. Une réforme nationale

Depuis 2007, l'Etat s'est engagé dans une réforme budgétaire en profondeur qui a des conséquences directes sur le budget du Conseil Général.

Indépendamment de cette réforme, il est nécessaire de prendre en compte le fait que les dotations de l'Etat, basées sur l'indice des prix à la consommation, seront donc soit diminuées soit stabilisées au niveau 2008.

Par ailleurs, l'avant-projet de loi d'août 2009 prévoit des dispositifs qui vont bouleverser les finances locales :

- ✓ une spécialisation des taxes perçues : le Département du Bas-Rhin perdrait outre la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti (taxes affectées aux communes) ;



- ✓ la mise en place de compensations : deux compensations seraient créées. Une première compensation serait versée en remplacement de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe professionnelle. Une deuxième compensation, dont la nature exacte n'est pas encore précisée, viendrait compléter le reste à financer. Dans la durée, ces compensations seront moins dynamiques que ne l'étaient les recettes fiscales.

b. Un contexte local tendu avec un effet ciseau

La crise économique a des incidences fortes sur les recettes et les dépenses départementales. D'ores et déjà, ce sont une quinzaine de Conseils Généraux en France qui envisagent de se placer sous la tutelle du Préfet dans la mesure où ils n'arriveront pas à équilibrer leur budget.

Ce n'est pas le cas dans le Bas-Rhin même si la situation est préoccupante.

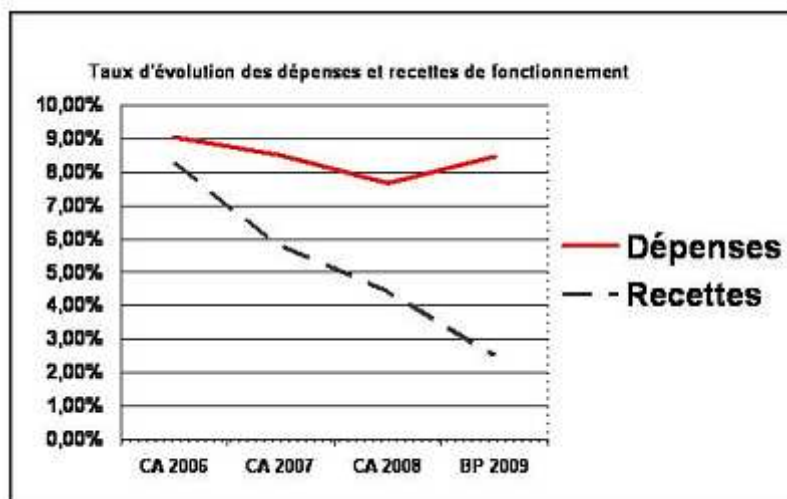
En effet, le contexte de crise économique a un impact mécanique sur le niveau des dépenses sociales, plus particulièrement et directement sur les dépenses en faveur des publics en situation de précarité.

Au 31 juillet 2009, on compte 15 000 allocataires RSA socle / ex-RMI soit une augmentation très significative de 5,73% depuis janvier 2009 du nombre des allocataires, qui devrait se poursuivre corrélativement à l'aggravation du nombre de demandeurs d'emploi anticipé sur le deuxième semestre 2009. Le montant global du RMI/RSA devrait augmenter en 2009 de 12,3%, en passant de 92 M€ à 103,7 M€.

La crise a un impact direct sur la dynamique de progression des bases de la fiscalité locale directe. Les recettes du Département en subissent nettement le contrecoup en 2009. En moyenne de 2,4% sur les trois derniers exercices, la progression des bases physiques est réduite à + 0,7% en 2009.

Les droits de mutation connaissent par ailleurs une chute très brutale après une période de forte augmentation (2002-2007). En 2009, nos prévisions de recettes de droit de mutation passent de 84 M€ au BP 2009 à 60 M€ en DM2.

Cette chute d'environ 30% du produit prévisionnel s'inscrit en prolongation de la baisse enregistrée depuis 2007, le produit réalisé passant de 91 M€ à une recette provisionnelle de 60 M€.



Parallèlement, avec les différentes phases de décentralisation, les charges connaissent une progression constante depuis 2002, mal compensées par l'Etat (ex : transfert de l'APA en 2002, couvert à hauteur de 28% seulement en 2008 par les recettes de l'Etat ; puis du RMI en 2004, couvert à hauteur de 61% seulement en 2008 par les recettes de l'Etat).

Le Conseil Général subit donc un effet ciseaux entre des dépenses sociales particulièrement dynamiques et des recettes fiscales en baisse ajoutées à des dotations de l'Etat très peu dynamiques.

Cet effet ciseaux entraîne une baisse significative de notre taux d'épargne brute (passé de 30% en 2002 à 16 % en 2008) et, corrélativement, une augmentation de l'endettement de la collectivité, qui représente un risque de contraintes très fortes sur les budgets futurs.

c. Des orientations budgétaires 2010 et des prévisions 2011/2012 pour anticiper l'avenir

Dans ce contexte difficile, le Département a souhaité pouvoir s'appuyer sur le Cabinet Michel Klopfer, dont l'expertise est reconnue au niveau national, afin d'analyser précisément l'évolution de ses marges de manœuvre budgétaires pour les années à venir, et ainsi anticiper.

La problématique :

- ✓ Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 6,3% par an sur la période 2004-2009, alors que les dépenses de fonctionnement augmentaient sur la même période de + 8,5% par an.

- ✓ En conséquence, le taux d'épargne brute a diminué de 21,1% en 2005 à 16,2% en 2008.
- ✓ Dans le même temps, les dépenses d'investissement ont augmenté de + 6,1% par an, passant de 194 M€ à 232 M€.
- ✓ La part d'autofinancement des investissements a donc logiquement baissé de 73% en 2005 à 57% en 2008, entraînant une augmentation de la dette de 105 M€.

Les solutions proposées

Après l'analyse des différentes données, le Cabinet Klopfer, en lien très étroit avec la Direction des Finances du Conseil Général et les élus, a proposé trois hypothèses pour permettre à la collectivité de passer le cap difficile des trois prochaines années.

Scénario 1 : évolution des dépenses du Département « au fil de l'eau » sur 2010-2014

Hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses :

Recettes de fonctionnement : +1,8%/an en moyenne pluriannuelle : avec la réforme de la fiscalité locale, le Département perd dès 2010 tout levier d'intervention sur la fiscalité locale en dehors de la taxe sur le foncier bâti ; les droits de mutation s'établiraient en moyenne autour de 60 M€ sur la période, sans retrouver le dynamisme antérieur selon le cabinet.

Dépenses de fonctionnement : + 5,2 %/an (contre + 8,5%/an en moyenne sur 2005-2008).

Dépenses d'investissement : un niveau de réalisation moyen de 250 M€/an (contre 230 M€/an en moyenne sur 2005-2008).

Conséquences sur l'équilibre du budget :

Equilibre du budget : un rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement deux fois supérieur à celui des recettes est en pratique impossible. Le budget n'est en effet tenu pour équilibré d'un point de vue réglementaire qu'après l'inscription d'un autofinancement obligatoire correspondant à l'amortissements des subventions d'équipement. Cette obligation réglementaire nous impose de caler le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement sur celui des recettes de fonctionnement. Par rapport à ce scénario n°1 « fil de l'eau », la contrainte réglementaire d'équilibre de la section de fonctionnement nous impose en réalité 42 M€ d'économie en moyenne chaque année.

Evolution de la dette : le maintien à 250 M€ des dépenses d'investissement est réglementairement possible, mais poserait rapidement un grave problème de solvabilité à notre collectivité, le stock de dette passant de 515 M€ à 1 481 M€ en 5 ans, la capacité de désendettement dépassant dès 2011 le niveau critique des 12 ans.

Scénario 2 : scénario de redressement ponctuel

Hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses :

Recettes de fonctionnement : +1,8%/an en moyenne pluriannuelle : avec la réforme de la fiscalité locale, le Département perd dès 2010 tout levier d'intervention sur la fiscalité locale en dehors de la taxe sur le foncier bâti (évolution des taux retenue de + 1,5%/an, de l'ordre de l'inflation); les droits de mutations s'établiraient en moyenne autour de 60 M€ sur la période, sans retrouver le dynamisme antérieur selon le cabinet.

Dépenses de fonctionnement : le rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement serait ramené à + 2,6%/an.

Dépenses d'investissement : stabilisation des dépenses du Département dès 2010, autour de 200 M€ exécutés par an en moyenne, au lieu des 250 M€ du scénario fil de l'eau.

Conséquences pour l'équilibre du budget :

Equilibre du budget : l'équilibre de la section de fonctionnement serait réalisé sur la période 2010-2014, avec une épargne brute couvrant tout juste l'obligation d'inscription des amortissements obligatoires. Au-delà de 2014, cette obligation ne pourrait plus être remplie.

Evolution de la dette : Malgré une diminution de 50 M€ des investissements réalisés, le stock de la dette passerait tout de même de 415 M€ à 942 M€, et la capacité de désendettement finirait par atteindre dès 2014 le niveau critique des 12 ans.

Ce scénario de redressement proposé par le cabinet Klopfer n'est qu'un minimum afin de repousser une impasse budgétaire qui interviendrait néanmoins en 2014. Mais il ne permettrait pas au Département d'enrayer l'augmentation de sa dette et encore moins de retrouver de réelle marge de manœuvre.

Pour rester en mesure de répondre de façon durable à notre obligation réglementaire d'équilibre de la section de fonctionnement, un scénario de redressement pérenne suppose que le rythme des dépenses de fonctionnement n'excède pas le rythme des recettes de fonctionnement, soit 1,8% par an selon les hypothèses du cabinet Klopfer (au lieu de 2,6% dans le scénario de redressement partiel).

De plus, pour maintenir le niveau de la dette dans l'épure qui a servi de référence jusqu'à présent au Conseil Général, c'est-à-dire une durée de désendettement inférieure à 6 années, il serait nécessaire de baisser le niveau des réalisations en investissement à 220 M€ maximum dès 2010 puis à environ 160 M€ à 180 M€ à partir de 2012.

Scénario 3 de « redressement pérenne »

Le respect de l'obligation réglementaire d'équilibre de la section de fonctionnement nous impose un rythme d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement égal à 1,8%.

Maîtrise de notre endettement dans l'ordre de grandeur d'une capacité de désendettement inférieure à 6 ans, ce qui suppose de diminuer nos investissements réalisés d'une moyenne de 250 M€ à 220 M€ maximum en 2010 puis environ 160 M€ / 180 M€ à partir de 2012.

C'est naturellement en direction de ce scénario de redressement pérenne que le Président du Conseil Général propose de s'orienter pour permettre à la Collectivité de sortir de cette crise et passer le cap des réformes en préservant ses capacités d'intervention pour les prochaines années.

2. Des politiques pour construire le Bas-Rhin de demain

Des projets portés par le Conseil Général avec ses partenaires

a. Plan départemental de l'habitat

Figurant parmi les priorités du mandat, le logement fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses actions et le Département mène aujourd'hui une politique exemplaire. C'est sans nul doute l'un des seuls Conseils Généraux en France à proposer une vraie politique intégrée du logement et de l'habitat, bien au-delà de ses compétences propres.

Le Plan Départemental de l'Habitat du Bas-Rhin 2010-2015 est plus qu'un document d'analyse, de réflexion et d'orientations conforme à une obligation légale. Il s'agit d'un outil stratégique de développement de l'habitat permettant à la fois de répondre de manière plus ciblée aux besoins en logements pour toutes les catégories de ménages et de favoriser une répartition plus équilibrée des logements dans tout le territoire départemental.

Au terme de nombreux ateliers territoriaux et thématiques qui ont rassemblé plus de 400 acteurs de l'habitat dans le Bas-Rhin durant les derniers mois, il est apparu que cette préoccupation constitue aujourd'hui la première source d'insatisfaction des Bas-Rhinois.

Sur cette base, le Plan Départemental de l'Habitat donne des orientations claires qui sont ensuite déclinées dans la Politique Départementale de l'Habitat à travers des mesures adaptées à chaque enjeu.

Enjeu 1 : Développement d'une offre répondant aux besoins des ménages à travers 3 mesures :

- ✓ Accroître une offre neuve variée et accessible avec 6 800 logements/an sur 3 ans puis 6 000 les années suivantes dont 2 150 logements locatifs sociaux
- ✓ Requalifier le parc existant pour améliorer son attractivité avec la réhabilitation du parc privé 550 logements / an en lien avec l'ANAH, la revalorisation du parc public dégradé et la lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Répartir l'offre sur le territoire pour assurer une cohérence d'ensemble, permettre une offre diversifiée dans tous les territoires et prioriser les territoires à enjeux et le tissu existant

Enjeu 2 : Accompagnement des parcours résidentiels des ménages à travers 4 mesures :

- ✓ Permettre l'accès logement pour les jeunes avec la création de 21 résidences juniors / 6 ans,
- ✓ Favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes avec un objectif de 550 ménages/an,
- ✓ Créer des produits dédiés aux seniors avec la création de 30 résidences seniors / 6 ans, la création d'un Pass résidentiel senior, une offre réelle de

solutions aux personnes en situation d'handicap (10% du parc social total adapté/10 ans),

- ✓ Alléger le coût du logement pour les familles en offrant des solutions adaptées aux ménages défavorisés

Enjeu 3 : La production foncière pour des logements à coûts supportables à travers 3 mesures :

- ✓ Organiser la production foncière par la constitution de réserves (ZAD, EPFL).
- ✓ Maîtriser le renchérissement de la charge foncière en favorisant la promotion des projets réduisant le coût final du foncier : densité, normes pour le stationnement, etc.
- ✓ Permettre l'équilibre des opérations en amont par un portage commun, le cas échéant, du déficit foncier avec les collectivités maîtres d'ouvrage.

Enjeu 4 : Aménagement urbain durable pour un habitat économe en espace et en énergie à travers 4 mesures :

- ✓ Lutter contre l'étalement urbain par des formes d'habitat économes en espace.
- ✓ Promouvoir l'économie des ressources à travers la qualité des projets, le soutien à des projets expérimentaux et des efforts de maîtrise des coûts,
- ✓ Mettre l'ingénierie au service des projets à travers une formation aux outils, une aide technique pour montage de projets et la révision des documents d'urbanisme pour le compte des communes.
- ✓ Elaborer une charte départementale d'aménagement durable

Un effort tout particulier de communication sera fait pour le public et les partenaires, afin que les bas-rhinois connaissent la politique départementale de l'habitat et puisse en bénéficier.

b. Contrats de territoire

Après l'adoption des douze premiers contrats de territoires, la démarche générale de mise en œuvre des contrats de développement et d'aménagement des territoires se poursuit avec l'examen du contrat de territoire des Coteaux de la Mossig.

6 nouveaux contrats de territoire devraient encore être adoptés avant la fin 2009, notamment le Contrat de Territoire de l'agglomération de Strasbourg, portant ainsi leur nombre à 19, sur les 31 contrats prévus.

Basés sur une vision partagée du développement du territoire, conclus après de longues négociations entre tous les acteurs concernés, exhaustifs dans leur approche des constats et des enjeux, ces contrats suscitent un grand intérêt dans tous les territoires du Bas-Rhin.

Sur le territoire des Coteaux de la Mossig, sur la période 2009-2014, et sur la base des projets chiffrés par les acteurs locaux qui se montent à 19,39 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de 7,13 M€.



c. Programme de rénovation Urbaine de Strasbourg Hautepierre

La loi Borloo de 2003 a engagé un programme de requalification des quartiers avec des actions sur l'habitat, les aménagements et la vie sociale et économique sur la période 2004-2013. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été créée pour concentrer les financements disponibles.

Fin 2008, 344 projets globaux ont été approuvés par l'agence qui a engagé 12 milliards d'€.

Dans le Bas-Rhin, 3 conventions ont déjà été signées avec l'ANRU avec une participation du Conseil Général :

- Strasbourg - NEUHOF (2005-2009) : 10,3 M€ de participation CG
- Strasbourg - MEINAU (2005-2010) : 7,7 M€ de participation CG
- Lingolsheim - HIRONDELLES (2007-2011): 2,7 M€ de participation CG

Un protocole de préfiguration qui concernait déjà le quartier de HAUTEPIERRE (2007-2009) avec une participation départementale de 2,1 M€ a permis de réaliser des opérations urgentes, de construire le projet global pour le quartier et d'organiser la concertation avec les habitants.

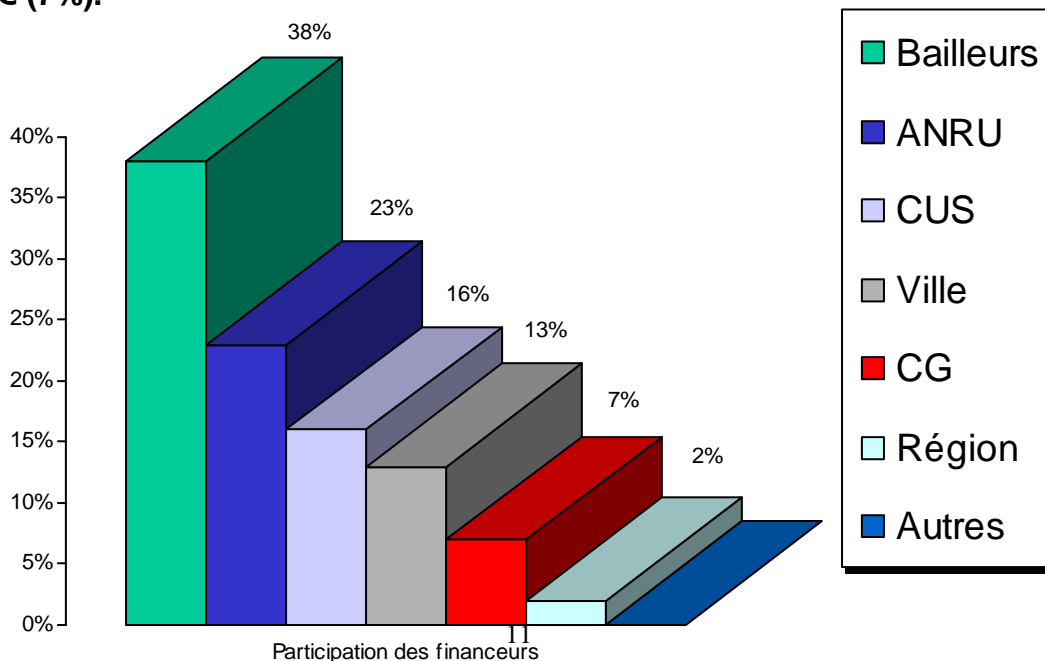
Les orientations du projet

Le projet ANRU vise à redéfinir les espaces privés et publics au sein des mailles avec une résidentialisation des immeubles et une identification des espaces.

L'ambition est de Faire de Hautepierre un quartier jardin à travers la valorisation des espaces verts, des modes doux de déplacement et mesures environnementales. La circulation sera réorganisée pour faciliter l'accès au quartier et au sein des mailles. L'offre de logements sera diversifiée et améliorée. Enfin, il est programmé l'installation de commerces de proximité, de nouveaux services et d'une pépinière d'entreprises

En chiffres : 169 démolitions-reconstructions (85% hors site), 2 350 logements résidentialisés et 2000 logements réhabilités.

Le coût global du projet est de 130 M€ et le Conseil Général s'engagera pour 9,4 M€ (7%).



Des projets en appui de l'Etat pour faire avancer le Bas-Rhin

c. LGV Est

La 2ème phase de la ligne à grande vitesse Est européenne consiste à réaliser une ligne nouvelle de 106 kilomètres entre Baudrecourt (point de jonction avec la LGV Est phase 1 mise en service en juin 2007) et Vendenheim au nord de Strasbourg où la LGV se raccordera sur la ligne classique en provenance d'Haguenau. La vitesse commerciale maximale permise à la mise en service sera de 320 km/h.

La traversée des Vosges se fera au niveau de St Jean de Saverne par un tunnel de 4 kilomètres environ.

Des travaux sont également prévus pour assurer un raccordement avec tronçon à voie unique à Lucy en Moselle pour les relations Luxembourg - Metz – Strasbourg ainsi qu'un raccordement à Réding et un raccordement dénivelé à Vendenheim, permettant de franchir à 160 km/h le nœud ferroviaire.

Le lancement des travaux aura lieu en 2010, de façon à permettre une mise en service prévisionnelle en mars 2016.

L'estimation du coût des investissements nécessaires à la réalisation de l'opération est de 2, 01 milliard d'euros hors taxes.

A cet effet, une convention a été signée à Paris le 1er septembre 2009 entre tous les partenaires concernés, pour fixer les modalités de financement et de réalisation des investissements nécessaires à ce projet.

La participation des collectivités alsaciennes est fixée à 236 M€, soit 11,74 % du montant global (part en augmentation de 30 % par rapport à la 1ère phase). La participation du Département du Bas-Rhin est quant-à-elle fixée à 59 M€, soit 2,94 % du montant global de la convention et 25 % de la part alsacienne (même part de financement que pour la 1ère phase).

Le Conseil Général du Bas-Rhin est le Département qui apporte la plus grosse contribution des huit départements concernés par cette nouvelle ligne.

d. Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)

Lors du transfert des routes nationales d'intérêt local aux départements (240 km de RN transférées dans le Bas-Rhin) le Conseil Général du Bas-Rhin est devenu maître d'ouvrage des opérations de déviation de MARLENHEIM et de SOUFFLENHEIM, des carrefours de MARMOUTIER, de l'aménagement à FEGERSHEIM, qui étaient inscrites au CPER 2000-2006.

Par contre, il avait été acte que les collectivités locales n'auraient plus vocation à intervenir en appui de l'Etat sur les routes Nationales qui n'étaient pas transférées, à charge pour lui de financer seul ces infrastructures.

De nombreux départements français appliquent désormais ce principe à la lettre et on peut constater des retards importants dans les projets routiers nationaux qui les concernent.

Face à la nécessité de réaliser ces infrastructures, souvent promises depuis des années, le Conseil Général du Bas-Rhin s'inscrit dans une approche

volontariste de cofinancement, afin de faire aboutir les projets de voies routières nationales, pour améliorer l'accessibilité et le développement du département et respecter les engagements qu'il avait pris sur les contrats antérieurs.

C'est dans ce cadre, et en dépit des budgets contraints, que le Conseil Général va financer 33,035 M€ sur un total (opérations haut-rhinoises et bas-rhinoises) de 236 M€ pour accélérer la réalisation de programmes qu'il juge prioritaires pour les Bas-Rhinois et le développement de son territoire.

Les opérations concernées :

- ✓ **Achèvement VRPV** (1 million € soit 25% du coût total)
- ✓ **Seconde phase Rocade Sud de Strasbourg** (12 millions € soit 20% du coût total)
- ✓ **Déviation de Chatenois** (11,8 millions € soit 25% du coût total)
- ✓ Aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg sur la **RN4 et l'A351** (6,2 millions €)
- ✓ **Réduction des nuisances sonores de l'A35** dans l'agglomération de Strasbourg (0,7 million €)
- ✓ Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (1,3 million €)